Charte de l'espace allaitement

Le saviez-vous ?
Le Code du travail français prévoit différentes dispositions destinées à **faciliter l'allaitement** par les mères ayant repris leur emploi à l'issue du congé de maternité.
Un **temps d'allaitement** pendant et **sur le lieu de travail** est prévu : « pendant une année à compter du jour de la naissance, les mères allaitant leurs enfants disposent à cet effet d'une heure par jour durant les heures de travail » (art. L. 224-2). Le moment où le travail est arrêté pour l'allaitement est déterminé par accord entre les intéressées et leurs employeurs. (art. R. 224-1).

Le CHU de Nice s'engage
Dans le cadre de l'amélioration de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, le CHU de Nice s'engage à **faciliter le retour au travail** des jeunes mères allaitantes.
Lors de la reprise du travail et jusqu'au 1 an de l'enfant, chaque mère allaitante a la possibilité de recueillir son lait maternel sur son lieu de travail, sur une durée journalière ne dépassant pas une heure. Cet aménagement horaire, **compris sur le temps de travail** effectif de l'agent, sera à organiser en amont avec le cadre de proximité du service, qui facilitera sa réalisation avec notamment la mise à disposition au sein du service d'un endroit approprié, dans la mesure du possible.

Des salles dédiées
En attendant la mise en place d'espaces dédiés sur chaque site du CHU de Nice, le site de **l'Archet 2** vous propose un nouvel **espace consacré à l'expression du lait maternel**. Cet espace est situé au Niveau 2 de l'Archet 2, au niveau de la rotule, adjacent au service de maternité.
L'endroit dispose d'un tire-lait électrique et de tout le confort nécessaire. Vous êtes cependant responsable de la conservation de votre lait, l'espace ne disposant pas de frigidaire.

Les personnes ressources

Des personnes sont à votre disposition pour toutes questions relatives aux informations citées ci-dessus.

- **Service QVT de la DRH**

Emilie VINCENT, référente égalité. Mail : vincent.e@chu-nice.fr Tél : 34817

- **Conseillères en lactation du Pôle FME**

soutienallaitement@chu-nice.fr

Sandé BAEYENS - Sandrine JUNAY - Chloé MEREL - Lucille MARCUCCI - Florence LACROIX